

Règlement de la Coupe de France de Trial Urbain 2009

La F.F.M. met en compétition la Coupe De France De Trial Urbain dans les catégories EXPERT et SENIOR 1. Le titre de Vainqueur de la Coupe De France de Trial Urbain 2009 sera décerné aux pilotes qui dans chacune des deux catégories totaliseront à l'issue des trois manches le plus grand nombre de points, par addition des points marqués par chaque pilote dans chacune des trois manches.

Article 1 : concurrents.

Sont admissibles à la Coupe De France De Trial Urbain les pilotes des catégories EXPERT et SENIORS 1 dans la limite de 15 pilotes au total.

- A tous les pilotes EXPERT inscrits sur la liste de notoriété et classés au Championnat de France de l'année en cours.
- Aux pilotes SENIOR 1 inscrits sur la liste de notoriété 2009 et classés au Championnat de France de l'année en cours en complément de plateau permettant d'atteindre le quota de 15 pilotes.
- Chaque organisateur pourra inviter jusqu'à 5 pilotes afin de compléter le plateau. Ces pilotes ne pourront concourir pour le classement final de cette Coupe De France De Trial Urbain.

La liste des 15 pilotes admissibles à la Coupe De France De Trial Urbain sera publiée à la suite de la dernière manche du Championnat de France du 5 Juillet 2009 à Valdeblore.

La Coupe De France De Trial Urbain est réservée aux pilotes titulaires d'une licence française compétition ou internationale.

Les pilotes de moins de 18 ans devront piloter une moto de moins de 125 cc.

Article 2 : format de course.

Les clubs organisateurs de cette Coupe De France De Trial Urbain ont le libre choix du format de course entre le trial traditionnel et l'Openfree. Ils devront simplement le préciser sur le règlement particulier et aux pilotes retenus avant le début de chaque épreuve.

Format traditionnel : deux tracés seront proposés aux pilotes. Un tracé EXPERT et un tracé SENIOR 1.

Format Openfree : le règlement du Challenge Openfree avec le choix du franchissement des portes à points sera appliqué.

Article 3 : départs.

Les départs devront être donnés de façon à ce que le dernier pilote termine sa course au plus tard à 16 h 30. Pour des convenances locales, en cas d'impossibilité de respecter cet horaire, l'heure d'arrivée du dernier concurrent sera précisée sur le Règlement Particulier de l'épreuve concernée. Les départs se feront toutes les minutes à partir de l'heure de départ fixée par l'organisation.

3.1 Départs selon le format de course.

Format traditionnel :

Première manche : les pilotes SENIOR 1 dans l'ordre inverse au classement final du Championnat de France 2009, partiront en premier, puis les pilotes EXPERT dans l'ordre inverse du classement final du Championnat de France 2009.

Manches suivantes : le départ se fera dans l'ordre inverse aux classements provisoires de la Coupe De France De Trial Urbain, les SENIOR 1 partant les premiers, puis les EXPERT.

3.2 Horaire.

Le premier départ sera au plus tôt à 10 h 30 et au plus tard à 12 h, afin que les pilotes puissent répondre aux nécessités administratives le matin avant le départ de la compétition.

Le temps total de course pour chaque pilote sera de 6 heures maximum.

Article 4 : administratif.

4.1 Accueil administratif.

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- La confirmation de leur engagement.
- Leur licence correspondante (NCA, NCB, TCC, TCM ou internationale) pour l'année en cours.
- Leur permis de conduire ou licence A1 pour les épreuves sur parcours de liaison.
- Leur CASM pour les épreuves en parcours fermé.
- La carte grise de la machine qu'ils doivent piloter pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes à la circulation ainsi que l'attestation d'assurance de la moto.

Nota : à partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut être pilotée par un pilote français ou par un pilote étranger licencié en France, soit la moto est au nom du pilote, soit elle est au nom de "X".

L'accueil administratif sera ouvert la veille de la compétition de 15 h à 19 h et le jour même de 8 h 30 à 10 h 15.

4.2 Engagements.

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur les sites suivants :

www.abela-trial.fr

www.planetetrial.com

www.ffmoto.org

Il n'y aura qu'un seul bulletin d'engagement pour les trois épreuves.

Chaque pilote doit participer aux trois épreuves, sauf cas de force majeur.

Si un pilote déclarait ne pas pouvoir participer aux trois épreuves, il devra le faire avant la clôture des engagements afin de permettre à un pilote le suivant dans le classement final du Championnat de France de prendre sa place afin que le quota de 15 pilotes pour cette Coupe De France De Trial Urbain soit respecté.

Les engagements devront être envoyés aux clubs organisateurs à une adresse unique indiquée sur le bulletin d'engagement nommé : pool des organisateurs.

A réception de l'engagement complet, le pool des organisateurs enverra la confirmation au pilote sur laquelle figureront les numéros de téléphone des organisateurs où ils seront joignables la veille des épreuves.

Les engagements sont gratuits pour les pilotes admissibles et doivent être reçus au plus tard le 15 Mai pour tous les pilotes souhaitant participer à la Coupe De France De Trial Urbain. Un courrier confirmant l'admission des pilotes retenus sera adressée à chaque pilote admis sur cette compétition et la liste sera publiée sur les sites cités en 4.2.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer aucune indemnité.

Article 5 : contrôle technique.

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la L.M.R. du lieu de l'organisation.

Les contrôleurs techniques apporteront un soin tout particulier aux réglementations relatives au bruit.

Le contrôle technique sera ouvert le matin de l'épreuve de 8 h 30 à 10 h 15.

Les motocycles des pilotes doivent être présentés au contrôle technique.

Les pilotes et assistants doivent présenter au Contrôle technique un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire

La protection individuelle « dorso-ventrale » est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et fortement conseillée pour les adultes. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation.

Le cadre et le silencieux d'échappement seront marqués. Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture. Les pilotes présentant deux motos devront désigner au commissaire technique la moto de franchissement afin qu'il la marque d'un signe distinctif

Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

5.1 Motocycles et équipements.

L'organisateur doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle. En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto pendant la course (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées.

Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications prévues à l'article 5.1 du règlement du Championnat de France.

5.2 Dossards.

Un jeu de dossards commun aux trois épreuves sera utilisé. Chaque pilote possédera son propre dossard qu'il devra porter sur l'ensemble des trois épreuves. Il lui sera remis lors de la première épreuve et pourra le conserver à titre de souvenir à l'issue de la troisième épreuve.

Chaque pilote sera responsable de la propreté de son dossard entre chaque épreuve. En cas de perte le pilote devra faire réaliser un dossard identique afin de pouvoir le porter sur l'épreuve suivante. En cas de perte le pilote sera exclu de ou des épreuves suivant la perte de celui-ci.

5.3 Suiveurs.

Chaque pilote pourra se faire assister par un seul suiveur. Les communications entre le pilote et son suiveur seront autorisées. Le suiveur sera reconnaissable par un dossard remis par le club organisateur au départ de chaque épreuve. Il devra rendre le dossard à l'issue de chaque épreuve. Il ne pourra rentrer dans chaque zone

qu'après accord du chef de zone et uniquement lorsque son pilote effectue la zone. Le port du casque, des gants et d'un maillot à manches longues est obligatoire.

5.4 Pilotes sans permis.

Les jeunes pilotes non titulaires du permis de conduire de leur moto de trial, sur la ou les épreuves non fermées à la circulation, devront rouler en dehors des zones sur un scooter au tout autre véhicule autorisé à la circulation et dont ils possèdent la capacité légale de les conduire.

Article 6 : épreuves.

6.1 Dates.

La Coupe De France De Trial Urbain se déroulera sur les 3 épreuves suivantes :

Mardi 14 Juillet 2009 : BELVES.

Moto club organisateur : BELVES MOTO-CLUB

Adresse secrétariat : Nathalie BOURRIER - Place du 8 mai 1945 - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Téléphone : 06.76.03.90.69 ou 05.53.74.20.08 (soir)

Site Web : www.belves-motoclub.com

Adresse email : herve.easi-lec@orange.fr

Nom du contact : Hervé FERREIRA - Jean Gros - 24540 MARSALES.

Dimanche 2 Août : AMBERT.

Moto club organisateur : Moto Club du Livradois

Adresse : BP n° 2 63990 JOB

Téléphone : 04 73 82 63 19

Fax : 04 73 82 05 72

Site Web : www.mclivradois.org

Adresse email : jean.michel@mclivradois.org

Nom du contact : Jean-Michel BELLON.

Samedi 15 Août : CHARAVINES.

Moto club organisateur : Trial Sport Aventure

Adresse : 628, route de la Buisse 38500 COUBLEVIE

Téléphone : 04 76 67 92 15

Fax : 04 76 67 92 16

Site Web : www.abela-trial.fr

Adresse email : jp.vallon@abela.fr

Nom du contact : Jean-Pierre Vallon

6.2 Commissaires et pointage.

Chaque zone devra avoir au moins un commissaire OZT qui sera nommé « chef de zone ».

Format traditionnel : Le pointage sera assuré sur des cartons en matière indéchirable et résistant aux intempéries. Un double pointage sera également assuré par un commissaire de zone à la sortie de chaque zone. Des pinces personnalisées pour chacune de zones devront être utilisées.

Format Open Free : Le pointage sera marqué par les commissaires à la sortie de chaque zone à l'aide d'un crayon dont la couleur sera déterminée avant l'épreuve. Un double pointage sera assuré sur un document séparé à chaque sortie de zone et conservé par les commissaires.

6.3 Zones.

Chaque épreuve se disputera sur un minimum de 6 zones et un maximum de 10 zones.

Les zones pourront être de conception artificielle mais également naturelles dans la mesure où cela est possible sur le lieu de l'organisation. Ceci restant à la discrétion des clubs organisateurs.

L'épreuve se déroulera sur un total minimum de 24 zones et un maximum de 30 dans les formules suivantes : 4 x 6 zones, 4 X 7 zones, 3 x 8 zones, 3 X 9 zones ou 3 x 10 zones.

Les clubs organisateurs auront tout le loisir d'organiser une super-finale s'ils le souhaitent sans que celle-ci soit de nature à modifier le classement de l'épreuve dans chaque catégorie à l'issue des passages des 24 à 30 zones.

Le fléchage en format traditionnel sera fait avec des flèches ROUGES pour le tracé EXPERT et BLEUES pour le tracé SENIOR 1.

Dans le format Openfree des flèches seront celles utilisées habituellement en Openfree avec les valeurs de passage indiquées de façon visible.

L'espace minimum de 1.20 mètre devra séparer les deux flèches formant une porte.

6.4 Reconnaissances des zones.

Les pilotes pourront reconnaître les zones à pied la veille de l'épreuve et le matin de celle-ci jusqu'au départ du premier pilote dans chaque zone. Au moment où le 1^{er} pilote sera sur le point de prendre le départ dans une zone celle-ci sera évacuée par le chef de zone et interdite à pied aux autres pilotes qui pourront observer la zone et le passage des pilotes en dehors de celles-ci.

En cas de super-finale, les pilotes qualifiés pourront reconnaître à nouveau la ou les zones sélectionnées par l'organisation si celles-ci étaient modifiées ou devaient être passées dans un autre sens.

6.5 Franchissement.

Les zones doivent être tentées dans l'ordre prévu par le règlement. Il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée. Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois EN MOINS DE 1 MINUTE. Un pilote ne peut s'engager dans une zone qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.

Le déclenchement du chronomètre se fait au moment où le pilote franchit l'entrée de zone ; il est accompagné d'un bref coup de sifflet. Un coup de sifflet long sera donné à la fin du temps imparti. Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone ou de la section.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées dans le format traditionnel et dans les portes passages de son choix dans le format Openfree.

Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie pour le format traditionnel et pour le format Openfree les passages se font dans le sens des flèches.

Le franchissement des limites d'une zone (les limites latérales) est effective dès qu'une roue passe du mauvais côté de la limite.

Article 7 : Définitions de fautes en format traditionnel.

Se référer à l'article 11 du règlement du Championnat de France sauf :

- Communications pilotes/suiveurs : autorisés.
- Echec si on fait tomber une flèche de sa catégorie. Toucher une flèche sans la faire tomber n'entraînera pas d'échec.

Article 8 : Définition des points en format Openfree.

Le règlement du Challenge Openfree 2009 sera appliqué dans le format Openfree. Se référer à ce règlement disponible sur www.planetetrial.com

Article 9 : Sanctions et Infractions.

Se référer à l'article 13 du règlement du Championnat de France

Toute infraction au Code de la Route sera sanctionnée d'un nombre de points variable en raison de la gravité de la faute commise suivant décision des Commissaires sportifs de l'épreuve.

Une absence non justifiée à la remise des prix d'un des trois premiers de chaque catégorie est passible d'un blâme.

Un comportement antisportif au cours de la remise des prix est passible d'un blâme.

Article 10 : classements.

10.1 Epreuve.

Pour chaque épreuve un classement spécifique à chaque catégorie sera établi : en EXPERT et SENIOR 1.

Pour une épreuve en format Openfree un classement « scratch » pourra être proclamé sans qu'il n'interfère dans le classement de la Coupe De France de Trial Urbain.

Les ex-æquo seront départagés en play-off sur une zone puis une autre, jusqu'à ce qu'une différence se fasse. Le choix de ces zones sera fait par le Directeur de Course

Selon sa position dans le classement à l'issue de chaque épreuve, un nombre de point sera attribué à chaque pilote et ce pour chaque catégorie :

Premier : 10 points.

Second : 9 points.

Troisième : 8 points.

Quatrième : 7 points.

Cinquième : 6 points.

Sixième : 5 points.

Septième : 4 points.

Huitième : 3 points.

Neuvième : 2 points.

Dixième : 1 point.

10.2 Vainqueurs de la Coupe De France De Trial Urbain.

Sera déclaré Vainqueur dans sa catégorie et pour chacune des catégories, le pilote totalisant le plus de points sur le cumul des points acquis à chaque épreuve si, et seulement si, le pilote a pris le départ des trois épreuves.

En cas d'absence d'une des trois épreuves et ce quelle qu'en soit la raison le pilote ne sera pas classé ni ne pourra être déclaré vainqueur de la Coupe De France de Trial Urbain.

En cas d'égalité parfaite entre les compétiteurs, le vainqueur sera celui qui aura été le mieux classé lors de la dernière épreuve.

Article 10 : réclamations.

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 75 €. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.

Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la réclamation et la caution doivent être rédigées et versées et déposées par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

Article 11 : jury.

La Commission Nationale de Trial désignera un Délégué. Le Délégué sera le Président du Jury, à charge de la Ligue de désigner le Directeur de course et 2 membres du

Jury (titulaires du 2ème degré). Une première réunion aura lieu 30 minutes avant le début de l'épreuve après les vérifications et une seconde à la fin de l'épreuve.

Les frais du délégué sont pris en charge par la F.F.M. ; ceux du Commissaire Technique et du Directeur de course à 100 % par le club.

Article 12 : Primes.

Des primes seront versées aux pilotes EXPERTS et SENIORS 1, ayant participé aux trois épreuves, à l'issue de la Coupe De France De trial Urbain.

Les sommes nécessaires au versement de ces primes font l'objet d'un accord sous seing privé entre les trois clubs organisateurs et ABELA Assurances, déterminant de façon précise l'engagement financier de chacune des parties.

12. 1 Défaillance d'une des parties.

En cas de défaillance d'une ou plusieurs des parties les autres parties ne pourraient être tenues responsables pour la ou les parties défaillantes ni engagées à se substituer à ou aux parties défaillantes. Les primes distribuées aux pilotes seront dans ce cas réparties au prorata de ce qui est versé par la ou les parties non défaillantes.

12.2 Recours des pilotes.

Les pilotes participant à la Coupe de France De Trial Urbain 2009 ne pourront en aucun cas demander une quelconque compensation des primes en cas de défaillance de l'une ou plusieurs des parties.

12.3 Challenge ABELA.

Les primes seront distribuées sous l'appellation « Trophée ABELA » dont le règlement particulier sera accessible à chaque pilote lors de son inscription.

12.4 Répartition des primes.

Les primes seront réparties ainsi :

1^{er} EXPERT : 2500 €.

2^{ème} EXPERT : 1700 €.

3^{ème} EXPERT : 1200 €.

1^{er} SENIOR 1 : 1800 €.

2^{ème} SENIOR 1 : 1300 €.

3^{ème} SENIOR 1 : 1000 €.

Les neuf autres pilotes EXPERTS ou SENIORS1 sélectionnés et classés recevront une prime de 500 €.

12.5 Conditions particulières.

Seuls les pilotes ayant participé aux trois épreuves comptant pour cette Coupe De France De Trial Urbain seront admissibles à percevoir une prime de classement. Le solde des primes qui ne seraient pas distribuées aux pilotes absents d'une ou plusieurs manches de cette compétition, sera redistribué aux autres pilotes au prorata de la répartition prévue en article 12.4.